



Semaine d'adaptation

L'admission à la micro-crèche devient effective après une semaine d'adaptation progressive qui reste obligatoire.

L'enfant bénéficie de ce temps privilégié d'adaptation progressif, afin de faciliter son intégration dans la crèche selon la fréquentation à temps partiel ou complet.

Progression sur 5 jours :

- Le 1^{er} jour la maman est présente avec son enfant (environ une ½ heure), c'est l'occasion d'établir un premier contact avec l'auxiliaire responsable de la section afin de mieux connaître le rythme de l'enfant (les habitudes alimentaires, les rituels d'endormissement etc.)
- Les 2^{ème} et 3^{ème} jours, l'enfant restera seul (hors présence de sa maman) pendant une 1 heure puis 2 heures pour s'habituer progressivement aux adultes et aux enfants qui feront partie de son nouvel environnement.
- Le 4^{ème} jour la présence de l'enfant est plus longue 2 heures 30 au moins avec un repas inclus.
- Le 5^{ème} jour, l'enfant effectue 1 petite journée de présence comprenant le repas et la sieste entre 9h00 et 15h00.

Pendant les premiers jours de la vie de votre enfant à la crèche, le personnel prend le temps d'observer chaque enfant et d'écouter les parents, afin de mieux répondre aux besoins et aux attentes des deux parties. Ceci permet de mieux comprendre l'enfant et de faciliter son intégration à la crèche.

Notre équipe composée de professionnels de la petite enfance reste à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire.
N'hésitez pas à nous soumettre vos interrogations.

Une maman rassurée c'est un bébé bien adapté et vite intégré !

Bien Cordialement.

La Direction